

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

* * *

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE PROCÉDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAUBRIGUES

Demandeur : Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saubrigues, du 11 mars 2019 à 9 heures au 11 avril 2019 à 18 heures, durant 32 jours consécutifs.

M. Paul BAYLAC-MARTRES Docteur en Droit, a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Pau.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public sur support papier en mairie de Saubrigues, pendant la durée de l'enquête, du 11 mars 2019 à 9 heures au 11 avril 2019 inclus à 18 heures, aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie : lundi et mardi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 ; mercredi de 13h30 à 18h ; jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; vendredi de 8h30 à 12h ; samedi de 10h à 12h. Les pièces du dossier seront également consultables sur un poste informatique en mairie de Saubrigues aux jours et heures d'ouverture indiqués cidessus.

L'évaluation environnementale du projet de modification n°2 du PLU qui figure dans le rapport de présentation, et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saubrigues, 30 Place de la Mairie, 40230 SAUBRIGUES.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, Allée des Camélias, 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE dès la publication du présent avis. Il sera en outre, également disponible et téléchargeable durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-macs.org rubrique Environnement- Urbanisme.

Les observations, pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier électronique avec une taille maximale de 8 Mo pour les pièces jointes, à l'adresse suivante : plu.saubrigues@cc-macs.org Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Les observations transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-macs.org rubrique Environnement - Urbanisme ; Enquête PLU communaux ; Saubrigues : modification du PLU ; Observations électroniques.

La personne responsable de l'enquête publique est le Président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, qui peut être contacté à l'adresse service.urbanisme@cc-macs.org ou au 05 58 77 23 23.

M. Paul BAYLAC-MARTRES commissaire enquêteur, sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir le public qui souhaiterait poser des questions ou faire part de ses observations et propositions aux dates et heures suivantes en mairie de Saubrigues :

- le lundi 11 mars 2019 de 9h à 12h;
- le mardi 02 avril 2019 de 9h à 12h;
- le jeudi 11 avril 2019 de 14h à 18h ;

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Saubrigues, au siège de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et à la Préfecture des Landes pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet : www.cc-macs.org rubrique Environnement - Urbanisme.

Le président de la Communauté de communes MACS